

Master mention Urbanisme et aménagement

Présentation

Parcours proposés

- > parcours Aménagement et collectivités territoriales
- > parcours Aménagement, urbanisme, diagnostic et intervention sur les territoires
- > parcours Recherche, Inégalités, Villes, Espaces et Sociétés (RIVES)
- > parcours Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière

La mention de ce master est composée de 4 parcours ouverts en master 1 et 2 :

- Aménagement et collectivités territoriales (ACT)
- Aménagement, urbanisme, diagnostic et intervention sur les territoires (AUDIT)
- Recherche, Inégalités, Villes, Espace et Sociétés (RIVES)
- Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI)

Objectifs

Le master Urbanisme-Aménagement forme des professionnels de l'aménagement et du développement territorial, des professionnels de l'urbanisme et de futurs chercheurs. Il est labellisé par l'APERAU (association française des formations en aménagement et urbanisme). Chaque parcours a identifié un débouché particulier, fondé sur le référentiel des métiers de l'urbanisme de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (cf pages Parcours)

Compétences visées

Compétences thématiques :

- Elaborer un diagnostic : analyse géographique, économique, sociologique et politique d'un territoire.
- Connaître les politiques publiques d'aménagement à différentes échelles : Europe, Etat, Régions, Départements, Intercommunalités, Communes.
- Développer une culture pluridisciplinaire de la ville et de l'aménagement (géographie, urbanisme, sociologie, science politique, droit).
- Maîtriser les instruments juridiques, financiers et techniques de l'aménagement-urbanisme.
- Concevoir et conduire un projet.

Savoir-faire et savoir-être professionnels :

- S'intégrer et coopérer dans un groupe de travail.
- Evaluer des processus, des mutations politiques ou territoriales.
- Présenter et argumenter des projets, des résultats d'étude, conduire une réunion.
- Apporter son expertise et ses conseils.
- Utiliser les TIC et les logiciels métier (SIG, CAO-DAO, outils web).
- Travailler en autonomie sur des sujets complexes : recherches documentaires, exploitations de données, gestion de projet.
- Maîtriser la synthèse, la rédaction et l'expression orale.

Organisation de la formation

La formation suit une logique de professionnalisation progressive en deux années :

• **Master 1** : Les étudiants accédant en M1 se voient offrir un nombre important de cours thématiques leur permettant de découvrir les enjeux de l'aménagement, les acteurs, mais aussi les outils de l'analyse territoriale et de l'action urbanistique. Ces apprentissages se font en tronc commun avec un périmètre variable : une pluridisciplinarité forte pour les enseignements méthodologiques (mutualisation avec les mentions Géographie et Géomatique) et une pluridisciplinarité « à la carte » pour les enseignements thématiques (mutualisations avec les filières environnement, science politique, sociologie, etc.). En moyenne, la spécialisation représente 25% du parcours de M1, le reste des enseignements étant suivi en tronc commun. Cette forte proportion de tronc commun permet à l'étudiant de se réorienter entre le M1 et le M2.

• **Master 2** : En deuxième année de master, la spécialisation s'accroît et la part des tronc communs diminue. Elle ne

représente plus que 15% des enseignements. L'évolution majeure entre le M1 et le M2 réside dans l'augmentation des heures consacrées à la mise en situation professionnelle avec des formats pédagogiques interactifs et une part significative d'interventions assurées par des professionnels : ateliers sur commande, exercices pratiques, TP terrain, organisation de séminaires, conférences professionnelles, workshops, séjours d'étude.

Admission

Conditions d'admission

Les étudiants ayant validé une licence d'Aménagement, de Géographie et Aménagement, de Sociologie, d'Economie et Gestion, de Droit, d'Architecture, de Science Politique peuvent candidater au master Urbanisme-Aménagement.

Le parcours ACT est également ouvert aux étudiants diplômés d'une licence Administration Economique et Sociale.

Le parcours RIVES est également ouvert aux étudiants diplômés d'une licence Sciences Sociales, science de l'homme, anthropologie et ethnologie. Les diplômés de certaines licences professionnelles du champ de l'aménagement sont également invités à candidater.

Les étudiants diplômés d'autres licences (dont licences professionnelles) pourront être acceptés sur dossier de validation examiné en commission pédagogique.

Accès sélectif en M1 et M2 :

La commission pédagogique du master (composée de membres de l'équipe pédagogique) est responsable de la sélection selon 3 étapes :

- **Etape 1** : Etude de la recevabilité des dossiers.
- **Etape 2** : Sélection sur dossier (classement des dossiers et obtention d'une liste de candidats admissibles).
- **Etape 3** : Entretiens de sélection pour les parcours ACT, AUDIT et MOUI (classement des candidats admissibles sur liste principale ou sur liste complémentaire) ; diffusion des résultats en juillet.

Modalités d'inscription

Pour les candidatures en master : consulter la plateforme nationale (# <https://www.monmaster.gouv.fr/>).

En savoir plus # <https://www.univ-rennes2.fr/formation/inscriptions-candidatures/master>

Et après ?

Débouchés professionnels

Se référer à chaque parcours

Les + de la formation ?

Stage

- > **Stage**: Obligatoire (4 à 6 mois en master 2)

M1 : stage conseillé

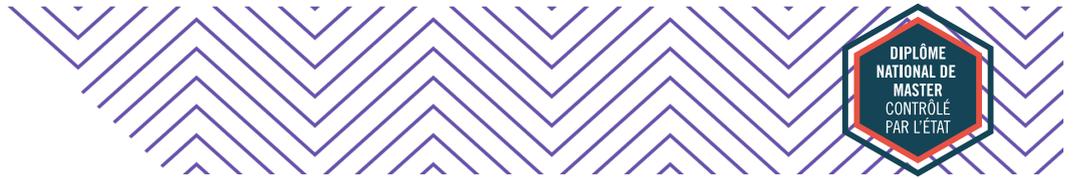
- **objectifs de ce stage** : activité professionnelle ou bénévole auprès d'une collectivité territoriale, d'un EPCI, d'un bureau d'étude, d'une entreprise ou d'une association orientée vers les questions d'aménagement, d'urbanisme et de développement territorial.
- **durée** : pas de durée prescrite, peut se dérouler à l'étranger
- **période** : à partir du mois de mai (fin des cours)

M2 : stage obligatoire

- **objectifs de ce stage** : le stage fait l'objet d'un accord, conclu par convention, entre le lieu d'accueil (services déconcentré de l'Etat, collectivité territoriale, EPCI, bureau d'études, association, entreprises, laboratoires...), et l'Université et doit aboutir à la réalisation d'une commande originale, confiée explicitement à l'étudiant, sur une problématique d'aménagement, d'urbanisme ou de développement territorial.
- **durée** : de 4 à 6 mois, peut se dérouler à l'étranger.
- **période** : à partir du mois de mai (fin des cours)

En résumé

Crédits ECTS : 120 crédits



Durée : 2 ans

Niveau d'étude visé : BAC+5

Modalité d'enseignement

- * Formation initiale
- * Formation continue
- * Formation en alternance

Nature de la formation : Diplôme national de l'Ens Sup.

Langue(s) d'enseignement : Français

Stage : Obligatoire (4 à 6 mois en master 2)

